

BULLETIN MUNICIPAL

30, rue de l'Église, Case Postale 40 Saint-Simon-de-Rimouski (Québec) G0L 4C0 Téléphone : 418-738-2896

Courriel: admin@st-simon.qc.ca Site Internet: www.st-simon.qc.ca

C'est brique après brique qu'une maison se construit. C'est un point à la fois qu'un match de tennis se gagne. C'est un client à la fois que se construisent les plus grandes affaires commerciales – F. Wenger

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Étaient présents : M. Wilfrid Lepage, maire

M. Dany Larrivée, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier

Comptes de février 58 844.50 \$

Les conseillers M. Clément Ouellet

Mme Jacqueline D'Astous M. Raymond Lavoie

M. Christian Toupin Mme Guylaine Gagnon

Ainsi que neuf (9) citoyens

RÉSUMÉS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES 5 FÉVRIER ET 5 MARS 2018

APPROBATION DE DEUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CRÉANT LE PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DANS LA MRC DES BASQUES :

Afin de stimuler le développement économique de la MRC des Basques, la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski, ainsi que neuf autres municipalités du territoire, ont approuvé deux règlements d'emprunt devant être effectués par la MRC. Conformément à l'article 4 desdits règlements d'emprunt nos 253 et 254 pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts en question, il est exigé annuellement, de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition prévue à l'article 7 de l'entente inter-municipale créant le parc industriel régional dans la MRC des Basques.

Il sera déduit de la contribution annuelle versée par chaque municipalité les redevances monétaires obtenues par le fonds de développement économique du Parc éolien Nicolas-Rioux, en tenant compte du même mode de répartition des contributions versées, faisant en sorte que la contribution annuelle versée par la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski sera entièrement remboursée par ledit fonds de développement économique (à noter que le fonds mentionné n'est pas celui qui est versé à chaque municipalité et que les sommes annuelles versées à chaque municipalité demeurent les mêmes).

En procédant ainsi à titre de régie du parc industriel régional, la MRC permet à de nouvelles entreprises de se développer sur notre territoire et de s'y établir pour une période déterminée. Par la création d'un motel industriel dans les municipalités actuellement visées, soit Saint-Jean-de-Dieu et St-Clément, il devient ainsi possible de dynamiser davantage les secteurs industriel et manufacturier locaux.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES AU PORC-PIC: La Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski, la MRC des Basques et le Laboratoire d'archéologie et de patrimoine de l'UQAR sont fiers d'annoncer la tenue de fouilles archéologiques pour mettre à jour les restes du moulin seigneurial de la rivière Porc-Pic construit entre 1845 et 1850. Les fouilles sont prévues du 22 mai au 15 juin 2018 et constituent une plus-value culturelle et historique pour la municipalité.

PRÉSENTATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX POUR LE 1er RANG ET LE 2e RANG OUEST :

Les dépenses totales admissibles comprenant le déplacement d'un ponceau au 1er rang (près d'un lot appartenant à M. Guy Bergeron), le déplacement d'un autre ponceau au 2e rang Ouest (près d'un lot appartenant à M. Jean-Pierre Bérubé), s'élèvent à 8514,02\$ (avec taxes), soit 8085,55\$ (sans TPS + 50% de la TVQ) ont été présentées au Programme d'amélioration du réseau routier pour remboursement. À noter que la fin des travaux pour le ponceau du rang 1 est prévue pour le printemps 2018, lorsque la température le permettra et que ces travaux font partie de la dépense présentée (il s'agit ici d'un report de subvention). Ajoutons qu'une subvention totale de 20 000\$ sur 3 ans a été octroyée pour la réfection desdits rangs.

PROGRAMME RÉNO_RÉGION

Nouveauté : Depuis janvier 2018, la valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est passée de 100 000\$ à 115 000\$. La valeur inclut seulement le bâtiment (la valeur du terrain est exclue dans le calcul de la subvention.

<u>Suivi sur le programme</u> : Il y a présentement une liste d'attente d'environ 1 an, mais les citoyens peuvent néanmoins Soumettre une demande, puisque chaque demande est traitée par ordre d'arrivée et que cet ordre est respecté.

Les critères d'admissibilité :

- La valeur de la maison ne doit pas dépasser 115 000 \$ (n'incluant pas le terrain). (suite au verso)
- La personne doit être propriétaire depuis au moins 1 an.
- Le propriétaire ne doit pas avoir déjà reçu le programme de subvention ou l'ancien RénoVillage. Si c'est le cas, celui-ci doit attendre 10 ans, à partir de la date où il a reçu leur chèque de la MRC (subvention). Pour la date, vous pouvez contacter le bureau de la MRC. Pour ceux qui auraient déjà eu le programme de rénovation d'urgence (PRU), il faut attendre 5 ans, à partir de la date où il a reçu leur chèque de la MRC (subvention).
- Tout dépend aussi combien gagnent le propriétaire et les gens qui y habitent.
 Pour informations complémentaires, contactez le bureau de la MRC des Basques au (418) 851-3206 poste 3109

3^E ÉDITION DU BABILLARD DE L'EMPLOI : UN RENDEZ-VOUS POUR LES CHERCHEURS D'EMPLOI ET LES EMPLOYEURS DE LA RÉGION

Dans le cadre de la Semaine de l'emploi au Bas-Saint-Laurent, le comité emploi de la MRC des Basques annonce la 3e édition du *Babillard de l'emploi* qui se tiendra le **vendredi 23 mars** prochain aux **Galeries Trois-Pistoles** de 13h00 à 19h00. Cet événement constitue le rendez-vous des chercheurs d'emploi et des employeurs du territoire qui sont à la recherche de main-d'œuvre.

Sur place, les chercheurs d'emploi pourront consulter les nombreuses offres recensées par l'équipe de Place aux Basques et postuler pour les emplois qui correspondent à leur profil. Une équipe de conseillers sera d'ailleurs disponible afin d'accompagner ceux et celles qui en auront besoin.

Il sera également possible de consulter les offres d'emploi du Babillard directement sur Placement en ligne d'Emploi-Québec à l'adresse suivante : www.placement.emploiquebec.gouv.gc.ca.

Le Babillard de l'emploi, c'est aussi le recensement des postes disponibles dans la MRC des Basques. Les employeurs sont donc invités à faire connaître à l'équipe de Place aux Basques leurs besoins en main-d'œuvre afin que ceux-ci soient affichés gratuitement sur le Babillard, tant physiquement que virtuellement.

Pour information : placeauxbasques@gmail.com (418) 851-1481 poste 3214

LE MAILLON

L'objectif majeur de l'Approche citoyenne Maillon les Basques est de rendre les services plus accessibles et moins intimidants pour les gens qui en ont besoin, partout dans notre région.

- Les Citoyens-Maillons sont des personnes bénévoles, à l'écoute des concitoyens de leur municipalité
- Elles connaissent le répertoire des ressources et l'utilisent pour informer ;
- Elles sont en réseau avec le travailleur de rue, l'intervenante de milieu et les autres Citoyens-Maillons;
- Elles portent leur identifiant quand elles sont disponibles aux autres, en toute confidentialité;
- Le Maillon des Basques est une façon d'être ensemble dans notre communauté.

Pour proposer vos services ou recevoir davantage d'informations, contactez Chantal Drouin au (418) 851-4068 poste 224 ou par écrit au maillonbasques@gmail.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2018

Collectes de mars



20 mars



7 et 21 mars



20 mars

Collectes de avril



10 avril



4 et 18 avril



17 avril

CHALETS ET MAISONS À LOUER

Les propriétaires de chalets et de maisons à louer désirant bénéficier de la visibilité de Tourisme les Basques et de l'industrie touristique sont priés de s'inscrire sur la liste des chalets et maisons à louer du Centre local de développement des Basques (CLD). Tourisme les Basques offre l'opportunité d'être présenté dans sa brochure et son site web au coût annuel de 20\$.

Il vous est possible d'obtenir un formulaire d'inscription en écrivant à <u>tourisme@cld-basques.qc.ca</u> ou en vous rendant sur le site web www.cld-basques.ca.ca

BIBLIOTHÈQUE

À noter que la bibliothèque l'Imaginaire sera <u>fermée</u> à l'occasion du congé pascal ce lundi, 2 avril 2018.

JOYEUSES PÂQUES!

Les heures d'ouverture régulière reprendront par la suite, soit les lundis de 17h00 à 19h00.

AIDE FINANCIÈRE TRAVAUX COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

Les exploitants agricoles inscrits au MAPAQ peuvent bénéficiers d'une aide financière lors de travaux sur les cours d'eau en milieu agricole. Pour en bénéficier, vous devez contacter M. Simon Claveau, responsable des cours d'eau à la MRC des Basques au (418) 851-3206 poste 3121 qui acheminera votre requête, qu'il s'agisse de nettoyage, d'entretien, d'aménagement ou tout autre type d'intervention touchant les cours d'eau

Club 50 ans +

Le Club des 50 ans et plus de St-Simon émet un AVIS DE CONVOCATION à participer à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra à la salle Ernest-Lepage le 25 mars 2018 à 14h30. Tous les membres actifs, les membres conjoints et les non-membres sont invités à y prendre part. Il y aura une élection de postes au conseil d'administration du club. L'activité débutera à 13h30 avec des jeux de *shuffle board* et une collation sera servie en fin d'activité. Pour de amples informations, veuillez vous adresser à un des membres de l'exécutif ou appeler au (418) 509-1328